



RAPPORT ANNUEL 2006-2007

This publication is available in English

ISBN 978-1-55471-148-2

Message de la présidente

En réfléchissant à l'année qui s'achève, il m'est évident qu'elle a été remplie de nombreuses activités avec de nombreux points forts et de quelques moments de frustration.

L'année a débuté comme à l'habitude.

Nous avons lancé avec retentissement notre bulletin bisannuel en mars 2006. Les données qui y sont accumulées peignent un portrait de la situation des femmes dans notre société. Nous y décelons des domaines où la situation s'est beaucoup améliorée et d'autres où le progrès se fait attendre.

Notre Bulletin est un outil précieux qui permet au Conseil de remplir en partie son mandat de porter ces situations à l'attention du public et du gouvernement.

Dans ces dossiers, le Conseil continue son travail guidé par le plan d'action adopté par les membres du Conseil. Nous priorisons des dossiers tel que l'équité salariale, l'accès aux services abordables et de qualité de garde des enfants, la violence faite aux femmes, les femmes en politique, l'accès à l'avortement, les droits des femmes autochtones et bien d'autres.

Dans l'année qui termine, le Conseil a redoublé d'efforts pour être présente dans les communautés, rencontrer les femmes et apporter des informations pertinentes. Les dîners-causeries sont un outil qui s'est montré efficace pour rejoindre un bon nombre de femmes et pour faire connaître le Conseil, surtout dans les régions rurales de la province.

Mais l'année 2006 aura été surtout marquée par les coupures par le gouvernement fédéral à Condition féminine Canada. Nous nous sommes consacrées sans relâche à la facilitation de la réponse de la communauté à cette nouvelle dévastatrice touchant Condition féminine Canada mais aussi le Programme de contestation judiciaire et d'autres organismes.

À l'automne 2006, le gouvernement fédéral a annoncé plusieurs changements au Programme de la femme, éliminant de son mandat la mention de l'égalité des femmes, rendant inéligibles au financement les groupes qui revendiquent des changements et ne finançant plus les projets de recherche. La raison pour de telles décisions, selon la ministre responsable de la condition féminine du temps, était que le gouvernement du Canada était d'avis que les femmes au Canada sont égales.

Lorsque le gouvernement a annoncé ces décisions, le changement de vitesse a été immédiat et important. Le Conseil ainsi que nombreux groupes locaux, provinciaux et nationaux de partout au pays ont organisé divers événements pour protester et dénoncer ce qui est perçu comme une attaque faite aux femmes et à notre objectif de l'égalité.

Les femmes du Nouveau-Brunswick ont répondu et ont envoyé un message au gouvernement fédéral qu'on ne fera pas taire les femmes en quête de l'égalité. Nous avons compris que nous ne pouvons rien tenir pour acquis et que nous devons maintenir la lutte pour une meilleure société pour les femmes, basée sur nos valeurs de justice et d'égalité.

La lutte continue.

La présidente,
Ginette Petitpas Taylor

Le 31 mars 2007

MEMBRES DU CONSEIL

Voici les membres du Conseil consultatif sur la condition de la femme en 2006-2007:

Ginette Petitpas-Taylor, Moncton, présidente, nommée mars 2005

Odette Richard, Westmorland Kent, nommée juin 2004, (Vice-présidente mars 2005)

Karla Dawn Reynolds, Kings/Albert, nommée en avril 2006

Dorothy Hamilton, Restigouche, nommée en avril 2006

Brenda Murphy, Grand Saint John, nommée en mars 2002

Jackie Matthews, Charlotte, nommée en mars 2002

C. Anne Cummings, Carleton, nommée en mars 2002

Christine Augustine, Miramichi, nommée en mars 2003

Nathalie Boivin, Chaleur, nommée en janvier 2003

RÔLE DU CONSEIL

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme a été créé par une loi provinciale pour conseiller le ou la ministre sur les questions d'intérêt pour les femmes et pour porter ces questions à l'attention du gouvernement et du public. Le Conseil a pour mission de promouvoir l'égalité des femmes dans toutes les sphères de la société de la province. Le Conseil se réunit quatre fois par année pour étudier les dossiers et adopter des recommandations sur les mesures à prendre. À l'égard des questions d'intérêt pour les femmes, nous :

- conseillons les gouvernements;
- recommandons des lois, des politiques et des pratiques au gouvernement du N.-B.;
- favorisons le réseautage entre les groupes de femmes;
- assurons la collecte, l'étude et la diffusion de l'information;
- sensibilisons la population aux dossiers, aux programmes et aux services.

POUR NOUS JOINDRE

Conseil consultatif sur la condition de la femme
236, rue King, Fredericton, N.-B. E3B 1E2
Tél: 506-444-4101, 1-800-332-3087
Télé: 506-444-4318
acswcccf@gnb.ca
www.acswcccf.nb.ca

RÉUNIONS DU CONSEIL

Les membres du Conseil consultatif sur la condition de la femme ont tenu trois réunions, chacune dans une région différente de la province, et deux réunions par conférence téléphonique. Une session publique fait partie de chaque réunion, ainsi que des activités de développement du Conseil et de perfectionnement professionnel. Lors de ces réunions, les membres rendent compte de leurs activités ainsi que des préoccupations des femmes de leur région et elles décident des priorités du Conseil parmi les dossiers et les actions à prendre.

Les 24 et 25 août 2006, Bouctouche

Programme d'égalité d'accès à l'emploi du gouvernement du Nouveau-Brunswick

Une représentante du Programme d'égalité d'accès à l'emploi du gouvernement du Nouveau-Brunswick donne un aperçu de ce programme qui vise à encourager l'embauche des Autochtones, des personnes handicapées et des personnes des minorités visibles dans les Parties I et II de la fonction publique. Les membres expriment des préoccupations concernant la portée limitée du Programme, le fait qu'aucun but ne soit fixé et aucune statistique n'est recueillie pour mesurer la représentation des groupes désignés parmi les employés provinciaux. Le Conseil consultatif a décidé d'aviser le gouvernement de ces préoccupations, de soulever le problème de la sous-représentation des femmes dans des emplois non traditionnels dans la fonction publique, et de proposer un programme provincial d'égalité d'accès à l'emploi.

Intimidation en milieu de travail

Les membres du Conseil ont étudié une proposition pour un exposé de position sur l'intimidation en milieu de travail et ont décidé de tenir des groupes de discussion pour demander aux victimes de proposer des solutions possibles, dans le but de déterminer si des lois fondées sur les plaintes seraient efficaces étant donné la crainte des victimes de se faire connaître et si des services de médiation devraient être offerts.

Plan de travail pour 2007-2008

Les membres ont discuté des principaux sujets et activités de soutien du plan de travail du Conseil pour la période se terminant en décembre 2006 en prévision de l'élaboration d'un nouveau plan de travail d'une durée de 18 mois, pour l'année 2007-2008 au cours d'une prochaine réunion trimestrielle. Des membres proposent qu'on consacre plus d'efforts au problème de la pauvreté, qu'on organise un plus grand nombre de

dîners causeries sur des sujets clés en vue de sensibiliser davantage le public et d'informer les responsables des orientations politiques.

Le Prix Nancy

Les membres ont discuté du Prix Nancy offert par le Conseil consultatif dans le cadre des Fêtes régionales du patrimoine. On discute du fait que trop peu de projets d'histoire portant sur les femmes ne sont soumis dans certaines des compétitions régionales. Les membres élaborent un plan pour rectifier cette situation.

Le Conseil a visionné le film produit par le Centre de ressources et de crises familiales Beauséjour de Shediac portant sur la violence par un partenaire intime. Le Conseil a décidé de renouveler le contrat de la directrice générale pour une période de cinq ans.

Présentation publique et réception - le 24 août 2006, Bouctouche

Des femmes de la région se joignent au Conseil pour une présentation par Nora Saucier, présidente du comité organisateur des États généraux des femmes en Acadie du Nouveau-Brunswick. Lors de ces États généraux, les femmes détermineront le type d'organisme qui doit représenter les femmes acadiennes et francophones.

Les 16 et 17 novembre 2006 - Edmundston

Les membres ont discuté de leur participation aux activités de protestation contre l'élimination par le gouvernement fédéral du financement de groupes ou projets voués à la revendication.

Plan d'action 2007-2008

Avec l'aide d'une animatrice, les membres ont élaboré un nouveau plan d'action pour la période de janvier 2007 à mai 2008 et ont participé à une session de remue ménages afin de déterminer comment le Conseil pourrait renforcer son influence. Il a été décidé que des indicateurs de succès critiques seront ajoutés.

Formation au leadership

Kathleen Howard de Fredericton donne un aperçu du programme de leadership pour femmes, « Courage to Act ».

Présentation publique - Le 16 novembre 2006, Edmundston

Environ 20 personnes se sont jointes au Conseil pour une réception et conférence sur les Femmes et la politique, par Madeleine Dubé, députée d'Edmundston/Saint Basile et ancienne ministre.

RÉUNIONS DU CONSEIL (suite...)

Conférence téléphonique - Le 13 décembre 2006

Lieu de la prochaine réunion trimestrielle

Le lieu de la réunion trimestrielle de mars 2007, qui devait être Fredericton, a été modifié afin de permettre au Conseil de participer à un événement majeur qui s'organise à Moncton.

Adoption du plan d'action 2007-08

Les membres finalisent et adoptent le nouveau plan d'action.

Les 1er et 2 mars 2007 - Moncton

Intimidation en milieu de travail - Rapport des groupes de discussion

Les membres ont discuté des résultats des séances de discussion qui ont été organisées avec 45 victimes d'intimidation au travail, animées par l'entreprise Bissett Matheson Communications dans 4 localités de la province en février 2007. Des recommandations ont été adoptées et le Conseil a recommandé à la directrice de mener des activités afin de faire connaître la nécessité d'agir dans ce dossier.

Soumission au Groupe d'étude sur le secteur communautaire sans but lucratif

La consultante Sue Calhoun a présenté un sommaire d'un énoncé de position à l'intention du Groupe d'étude du premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif. Une version révisée du document, intégrant des propositions des membres (le financement sur plusieurs années des groupes qui reçoivent des fonds publics et l'établissement d'un programme d'échange pour les employés de la fonction publique) fut adoptée. Le Conseil a décidé d'aider les groupes sans but lucratif, en particulier ceux qui s'occupent de la défense des droits, à se faire entendre par le Groupe d'études.

Aide juridique en matière civile

Les membres ont étudié le rapport préparé à la demande du Conseil sur des changements progressifs potentiels en vue d'améliorer la situation des services de l'Aide juridique au Nouveau-Brunswick. La consultante, Lise Mazerolle, donne un aperçu des résultats de ses recherches fondées sur un examen de la littérature et sur des entrevues avec des juristes de l'Aide juridique et

d'autres personnes ressources. Les membres ont décidé de se donner plus de temps pour décider des recommandations.

Groupe de travail sur l'autosuffisance

Les membres ont discuté des notes préparées pour une présentation éventuelle devant le Groupe de travail sur l'autosuffisance. Parmi les préoccupations au sujet de ce groupe de travail, les membres ont noté le processus hâtif et non inclusif, la définition vague des objectifs, l'importance d'un consensus sur les critères qui serviront à la sélection des moyens pour atteindre l'autosuffisance et le souhait que ces critères favorisent l'égalité. Les membres décident de préparer une soumission à l'intention du Groupe de travail et de le rendre publique aussitôt.

Protection d'une zone de sécurité

Étant donné l'escalade des manifestations anti avortement visant les fournisseurs de services d'avortement et les clientes de la Clinique Morgentaler de Fredericton et les collègues et patients du médecin qui fournit les services, les membres ont discuté des solutions possibles pour la protection de la sécurité publique, dont une zone d'accès ou zone de sécurité, des mesures législatives et une injonction civile. Les membres ont préféré une solution légiférée et mentionnent également que la police devrait invoquer l'article sur le harcèlement criminel du *Code criminel*.

Participation à une célébration de la Semaine internationale des femmes, 1 mars, Moncton

Les membres se joignent à environ 175 femmes et hommes pour une célébration, organisée par Centraide et par divers groupes de femmes pour souligner la Semaine internationale des femmes. La présidente du Conseil, Ginette Petitpas-Taylor, a prononcé l'allocution, insistant sur les gains faits par le mouvement des femmes et sur les défis actuels, étant donné les coupures récentes imposées par le gouvernement fédéral aux initiatives de revendication de l'égalité.

Conférence téléphonique - le 28 mars 2007

Étude sur l'aide juridique en matière civile

Les membres ont discuté du sommaire de l'étude sur l'aide juridique, ont élaboré des recommandations et ont adopté le document.

DOSSIERS

Représentation des femmes en politique

Lors de réunions avec des ministres du gouvernement et à d'autres occasions, le Conseil a soulevé le besoin pour des mesures visant à améliorer la représentation des femmes en politique et pour l'implantation des excellentes recommandations de la Commission sur la démocratie législative.

En juin 2006, le Conseil consultatif a émis un communiqué aux médias accueillant favorablement les changements proposés au système démocratique par le gouvernement, dont certaines pourraient avoir un effet positif sur le taux de représentation des femmes, mais notant l'absence de mécanismes pour corriger le manque d'engagement des partis politiques à présenter des femmes candidates et le fait qu'aucune limite ne soit proposé au financement des campagnes de nomination, un obstacle souvent cité par les femmes. Le Nouveau-Brunswick est au deuxième rang pour ce qui est du plus petit nombre de femmes députées.

Le Conseil consultatif a recommandé au gouvernement :

- La mise en place de stimulants financiers afin de récompenser les partis qui recrutent et font élire davantage de femmes.
- L'imposition aux partis politiques l'adoption d'un plan visant l'équilibre entre les sexes. Un tel plan devrait traiter du processus de recrutement, de la désignation des candidats et des listes de représentation proportionnelle. L'objectif initial en matière de représentation féminine, qui a été fixé à 30 % et qui doit être atteint dans les trois périodes électorales à venir, devrait être graduellement haussé à 50 %.

Le financement des activités de formation et de mentorat visant à préparer les femmes à se présenter à une élection.

L'établissement d'un nouveau plafond de dépenses pour les campagnes d'investiture et de direction des partis et pour les élections générales.

L'adoption d'un processus davantage équitable et transparent de nomination des membres des organismes, conseils et commissions, notamment en annonçant les postes vacants, en élaborant des descriptions de travail et en favorisant une représentation accrue des femmes et des minorités.

Violence

Plan d'action quinquennal du gouvernement sur la violence envers les femmes - Le Conseil consultatif a informé la ministre responsable de la condition de la femme de ses préoccupations concernant le Plan d'action quinquennal. Tout en reconnaissant les améliorations importantes dans ce dossier depuis

2001, y compris le projet pilote d'un tribunal spécialisé sur la violence domestique à Moncton, et alors que le Conseil continue sa participation au sein du Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes, le Conseil craint le manque d'uniformité dans la province des services qui résulteront du plan d'action actuel. Les communautés déjà organisées autour de cette question soumettront des propositions et profiteront des fonds offerts, alors que les services dans d'autres communautés ne seront pas améliorés. Les membres ont aussi noté la nécessité de mettre plus d'accent sur la prévention, sur les programmes visant les hommes et les jeunes et les attitudes entourant l'usage de la violence.

Le Conseil consultatif a payé une partie des frais de traduction d'une publication de Support aux parents uniques, le Guide de démarrage du programme, Soutien par les pairs et Action sociale - Des femmes aident d'autres femmes à briser le cycle de la violence, et l'a ajouté à son site Web.

Le Conseil consultatif a collaboré avec divers groupes pour présenter au Nouveau-Brunswick en septembre 2006, la pièce de la troupe Théâtre Parminou du Québec, *Perdues dans le trafic*, portant sur le trafic des êtres humains. Lors des présentations de la pièce à Moncton, la présidente du Conseil consultatif a rappelé que le Nouveau-Brunswick n'est pas à l'abri du problème et que des intervenants sont au courant de cas de personnes touchés par ce trafic, surtout dans l'industrie du sexe. Le Conseil consultatif a recommandé que des comités multidisciplinaires soient mandatés de faire des examens des décès faisant suite à la violence conjugale. Le Nouveau-Brunswick a des taux plus élevés que la moyenne canadienne d'homicides suicides par un partenaire intime et des taux importants d'homicide conjugal et de décès reliés à des armes à feu.

Suite à une réunion de recherchistes et de groupes oeuvrant sur la question des homicides conjugaux, le Conseil a embauché une avocate pour faire de la recherche active sur les facteurs de risque des homicides conjugaux au Nouveau-Brunswick.

Le Conseil a organisé un dîner-causerie, Comment les hommes peuvent participer dans la lutte contre la violence faite aux femmes, en collaboration avec le Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale et avec la participation de l'Ombudsman du N.-B.

Marché du travail

Le Conseil consultatif a organisé un atelier sur les femmes dans les métiers non traditionnels dans le cadre d'une conférence provinciale sur les carrières ayant lieu à Saint-Jean, ainsi qu'un dîner-causerie à Fredericton avec les mêmes personnes ressources.

DOSSIERS (suite...)

En mars 2007, le Conseil consultatif a rendu public son mémoire soumis au Groupe d'étude sur l'autosuffisance, l'invitant à reconnaître les changements rendus nécessaires par la participation massive des femmes au marché du travail. Parmi les critères qui devraient servir à la sélection des moyens vers ce but, il faudrait retrouver la vision qu'autant de personnes que possible bénéficient du développement économique. Le Conseil souhaite également une définition de l'autosuffisance et la mesure de succès de cette initiative devrait comprendre la croissance sociale et la protection de l'environnement. Une meilleure intégration des femmes dans des domaines non traditionnels serait avantageuse pour atténuer la pénurie d'employés dans certains métiers et professions et l'adoption d'une politique familiale, permettrait d'aider les familles à concilier famille et travail. Le Conseil consultatif a également recommandé que le gouvernement modifie le processus en cours afin de permettre un dialogue délibératif plus étendu avec le public et qu'il crée un bureau de dialogue public central et adopte des lignes directrices pour la consultation effective.

L'Égalité et les femmes autochtones

Un document destiné à guider le Conseil consultatif dans son travail d'appui des revendications des femmes autochtones, a été adopté en 2006 et a été transmis aux femmes qui avaient participé à la session de travail pour obtenir leurs commentaires.

Services de soutien à domicile

Suite au lancement du rapport final du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour les aides de maintien à domicile, où siégeait le Conseil consultatif, le Conseil a organisé 4 sessions publiques autour de la province avec Linda Nugent, chercheuse et membre du Comité. L'Association du soutien à domicile du Nouveau-Brunswick est responsable du suivi immédiat du rapport, ayant reçu des fonds provinciaux sur deux ans. Sur ce même sujet, le Conseil a également organisé des dîners causeries à Bathurst et St-Stephen et, en collaboration avec le *Third Age Centre* à l'Université St. Thomas, une conférence d'une journée à Fredericton.

Aide juridique en matière civile

Le Conseil consultatif a rencontré des représentants de l'Aide juridique au Nouveau Brunswick pour discuter des changements qui doivent être apportés pour étendre l'aide juridique en matière civile et a embauché une chercheuse à contrat pour examiner des moyens d'améliorer progressivement l'aide juridique en matière civile. L'étude a constaté l'existence d'un consensus sur la nécessité d'une plus grande gamme de services à l'intention des personnes à revenu faible et modeste

qui ne sont pas victimes de violence, de l'examen d'autres façons de dispenser les services et de l'ajout progressif aux structures actuelles de nouvelles options de services par l'entremise de projets pilotes. Parmi les lacunes des services actuels au Nouveau Brunswick : les services pour personnes à faible revenu ayant des problèmes reliés au logement, à l'emploi, à l'assurance emploi et à l'aide sociale, et les femmes non victimes de violence aux prises avec des problèmes de droit familial.

Le Conseil consultatif recommande :

- Que la couverture de services de l'aide juridique soit étendue pour inclure plus de services en matière de droit de la famille et de droit de la pauvreté. À cette fin, il est recommandé :
- Que les options de services innovatrices et adaptées aux besoins des femmes soient considérées : le service de clinique communautaire, l'intervention précoce et le service de référence au counselling, à l'évaluation de la santé mentale, à l'orientation à l'emploi etc ;
- Qu'un critère d'admissibilité financière respectant le seuil de pauvreté soit considéré afin d'inclure les personnes à faible et moyen revenu pour les services à l'aide juridique ;
- Que des options financières innovatrices soient élaborées, tel que le paiement d'une contribution raisonnable aux frais de service de l'aide juridique, moyennant des outils adaptés pour évaluer la capacité de payer, afin de permettre aux personnes qui vivent au-dessus du seuil de pauvreté mais pour qui de retenir un avocat de pratique privée entraînerait de graves difficultés financières ;
- Tout en accordant une priorité aux personnes victimes de violence, des services d'aide juridique en matière civile doivent être offerts à d'autres groupes dans le besoin ;
- Des personnes ressources et des intervenants oeuvrant auprès des femmes dans la communauté devraient être consultés lors du processus d'élaboration et d'implantation de nouvelles options de services ;
- Des ressources humaines additionnelles doivent être ajoutées et une formation continue leur fournie portant sur les problèmes multidimensionnels des femmes particulièrement dans des situations de violence ;
- Un service de coordination des services, d'évaluation du progrès des dossiers et d'évaluation et de contrôle de la qualité de services doit être instauré ; des statistiques sur les demandes approuvées et rejetées, les raisons du rejet et les besoins des client-e-s devraient être maintenus.

DOSSIERS (suite...)

Écart salarial

Le Conseil consultatif, qui siège au sein du Groupe consultatif ministériel des groupes de femmes, a transmis au Groupe et à la ministre en 2006 ses préoccupations concernant l'orientation actuelle du plan d'action gouvernemental pour combler l'écart salarial. Le Conseil a recommandé que la mesure du succès de cette initiative exige du progrès dans chacun des quatre domaines stratégiques, afin d'éviter, par exemple, qu'on ne considère le progrès global satisfaisant si on observe une amélioration dans 12 des 14 indicateurs clés mais non pas dans les deux indicateurs ayant trait à l'équité salariale. Le Conseil consultatif s'est également dit préoccupé par le fait qu'il n'est toujours pas connu comment le gouvernement va s'y prendre pour créer l'équité salariale dans les secteurs où on ne retrouve aucun poste à prédominance masculine. Le Conseil a rappelé les conditions selon lesquelles il a accepté les mesures volontaires du plan d'action :

La mise en œuvre des changements exigera de nouvelles ressources, des compétences spécialisées et des outils, notamment pour les responsables des normes d'emploi, de l'application du principe d'un salaire égal pour un travail égal et du processus volontaire d'équité salariale. Le gouvernement provincial doit mettre en œuvre toutes les mesures recommandées au sein des parties 1 à 4 de la fonction publique.

Comme l'accès à des services de garderie abordables et de qualité a un lien direct avec la question, que le gouvernement provincial adopte un plan complet et pluriannuel visant l'élaboration de services de garderie adaptés au développement des enfants, y compris des plans prévoyant l'équité salariale des travailleuses de services de garderie.

Une surveillance indépendante du processus bénévole de mise en œuvre est requise.

Intimidation au travail

Le Conseil consultatif a embauché des consultants qui ont effectué cinq séances de réflexion (Fredericton, Saint John, Moncton et Tracadie-Sheila) et des interviews avec des femmes qui ont été la cible d'intimidation en milieu de travail, afin de trouver des moyens de lutter contre ce problème. Des annonces publiées dans les journaux de la province invitant les femmes à ces sessions ont suscité une forte réponse. Les membres ont étudié les résultats de ces consultations et ont adopté les recommandations suivantes :

Que les lois soient modifiées pour reconnaître l'intimidation au travail comme un problème de sécurité et de santé au travail et pour inclure une protection et des réparations aux victimes, des procédures de plainte, des conséquences sévères pour les employeurs qui la tolèrent et un suivi en vue de s'assurer que le problème est réglé.

Que le gouvernement s'assure que des ressources humaines et matérielles adéquates sont affectées aux mécanismes contre l'intimidation et à l'éducation publique.

Que le gouvernement aide les employeurs à adopter des politiques et des codes de conduite internes et à offrir information et soutien psychologique aux victimes.

Comme employeur, le gouvernement devrait enquêter sur l'étendue du problème de l'intimidation dans le secteur public et adopter des mesures afin de l'éliminer.

Que le gouvernement lance une campagne de marketing social, fournissant entre autres un numéro 800 et un site internet.

Que le Conseil consultatif mène une campagne de conscientisation au besoin d'action dans ce dossier.

Services de garde des enfants

Lors de nombreuses réunions et au moins une conférence provinciale sur la petite enfance, le Conseil consultatif a réitéré ses préoccupations et ses recommandations au sujet des services de garde des enfants, surtout les services en région non urbaine.

Accès aux services d'avortement

Au printemps 2006, suite à l'annonce par l'Hôpital Dr- Everett-Chalmers de Fredericton qu'il cesserait de pratiquer les avortements, le Conseil a émis un communiqué soulignant qu'il revient au gouvernement provincial, en vertu de la Loi canadienne sur la santé, d'assurer l'accès à ce service. Le Conseil consultatif a incité le gouvernement provincial à faire en sorte que les femmes de toutes les régions aient accès à des services d'avortement sans avoir à obtenir l'approbation de deux médecins et sans exiger que des spécialistes pratiquent les avortements. Le Conseil consultatif a réitéré sa recommandation en faveur de l'implantation d'une stratégie globale sur la santé sexuelle, qui donnerait un meilleur accès aux contraceptifs, y compris le contraceptif d'urgence, ainsi qu'un accès public aux services d'avortement.

Le Conseil consultatif a travaillé avec un comité de groupes pro-choix pour organiser diverses activités, dont une rencontre entre des représentantes de groupes pro-choix et le ministre de la Santé et une séance publique en septembre à Fredericton. Cette séance publique a attiré près de 100 éducatrices, professionnelles de la santé et intervenants communautaires. La présidente du Conseil consultatif y a présenté la situation actuelle au N.-B. : les femmes avantagées, ayant un revenu et un certain réseau de support, peuvent obtenir un avortement mais d'autres femmes n'ont pas les mêmes choix. Cette séance a permis de discuter de solutions au problème de l'accès à l'avortement et a conclu de la nécessité d'intenter une action en justice pour

DOSSIERS (suite...)

contester les restrictions imposées par les règlements du Nouveau Brunswick.

En décembre 2006, le Conseil s'est joint à des médecins et des groupes pro-choix pour émettre un communiqué dénonçant le manque d'accès à l'avortement, en raison des congés et des charges de travail des deux médecins offrant le service d'avortement et incitant le gouvernement à offrir une solution de rechange. Le Conseil a demandé au gouvernement de créer des points d'accès au service, surtout pour les femmes sans médecin de famille, celles avec un médecin qui s'oppose au choix à l'avortement et celles qui ne peuvent obtenir un avortement en raison des délais d'attente pour un avortement à un hôpital.

En février 2007, le Conseil consultatif a émis un communiqué pour souligner la parution d'un sondage indépendant par *Recherche Omnifacts Bristol*, qui démontre que seulement 6 p. 100 de la population au Nouveau-Brunswick est d'avis que les femmes ne devraient jamais avoir le droit de choisir l'avortement, et qu'une majorité, 57%, est d'avis que l'avortement devrait être offert dans les cliniques médicales afin d'être davantage accessible pour toutes les femmes, y compris celles vivant à l'extérieur des grands centres.

Les groupes de femmes et la revendication

Le gouvernement fédéral a annoncé à l'automne 2006 que les projets et les groupes qui font du lobbying ou la défense de droits ne peuvent recevoir des subventions fédérales, selon les nouvelles directives de Condition féminine Canada, à qui le gouvernement a également rayé la mention d'égalité parmi ses objectifs. En octobre 2006, le Conseil a participé à l'organisation d'une conférence des médias avec des groupes féministes canadiens et provinciaux à Saint-Jean afin de dénoncer ces modifications ainsi que la réduction de moitié du nombre d'employées de Condition féminine Canada et l'abolition du Programme de contestation judiciaire.

Des groupes du Nouveau Brunswick ont participé en décembre à la campagne nationale contre les modifications du gouvernement Harper. Le Conseil a aidé des groupes à organiser un rassemblement provincial à Moncton et à publier des annonces d'une page pour porter à l'attention du public les effets négatifs des modifications sur les groupes de défense des droits.

En octobre 2006, le Conseil consultatif a émis un communiqué pour souligner que le Nouveau-Brunswick sera durement touché par les décisions fédérales qui affectent les groupes qui revendiquent l'égalité et demandant pourquoi le gouvernement fédéral tente de mettre fin aux activités des groupes, dans l'arène publique et devant les tribunaux, qui pourraient mener à de meilleures conditions pour les femmes et les minorités.

En collaboration avec trois groupes néo-brunswickois durement touchés par les changements récents à Condition féminine Canada, le Conseil consultatif a émis un communiqué suite à une rencontre avec Greg Thompson, ministre régional pour le Nouveau-Brunswick au Cabinet fédéral. Les groupes qui n'auront plus droit à des subventions fédérales sont ceux qui proposent des moyens d'aider les femmes à passer au marché du travail, de valoriser le travail traditionnel des femmes, de prévenir la violence et d'augmenter l'accès à des services de garde de qualité.

En mars 2007, le Conseil a rendu public son mémoire au Groupe d'étude du Premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif, soumettant que la plus grande « pomme de discorde » entre les organismes sans but lucratif et les gouvernements est le manque perçu de reconnaissance pour le travail accompli par ces groupes et l'impression de ne pas être écouté. Le Conseil a recommandé que le gouvernement provincial crée un bureau de dialogue public central et un nouveau fonds pour l'engagement civique qui viendrait soutenir les organisations dans les activités de consultation, et adopte des lignes directrices comme cadre permanent pour la consultation effective. La méthode de financement que privilégient les gouvernements depuis la dernière décennie a un effet néfaste : les gouvernements ne consentent que du financement de projet, ce qui force ces organismes à se « réinventer » chaque fois et qui fait que les groupes ont tendance à « dériver » de leur mission. Le manque de coordination entre les ministères sur les problèmes complexes, tel que la pauvreté, a aussi été soulevé et le Conseil a incité le gouvernement à élaborer une politique de financement des organismes sans but lucratif qui militent pour le changement.

RELATIONS COMMUNAUTAIRES

SERVICES D'INFORMATION

Le bureau provincial du Conseil consultatif répond à des centaines de demandes d'information provenant de femmes et de groupes, nous arrivant surtout par notre ligne téléphonique sans frais et par courriel. Par exemple, des femmes faisant face à des situations à l'intérieur de leur famille ou reliées à leur emploi ou souhaitant lancer une initiative dans leur communauté, communiquent avec nous pour des renseignements ; ou des groupes nous approchent pour demander un avis ou de l'appui, pour nous inviter à se lier en partenariat ou nous informer de leur événement pour l'inclure dans notre Calendrier des événements électronique ; ou enfin, des commerces et des municipalités nous demandent des renseignements sur des sujets variés tel l'équité salariale, l'intimidation au travail ou les politiques familiales.

AFFAIRES PUBLIQUES

NouvELLES/ NB Women's News est un bulletin hebdomadaire sur les dossiers touchant les femmes, envoyé, sur demande, à plus de 2 600 personnes au N.-B. et mis en archive sur le site Internet du Conseil.

Bulletin 2006 sur la situation de la femme au N.-B. - à travers l'année, ce document bi annuel publié en mars 2006, a été distribué aux groupes, représentant-e-s élu-e-s et fonctionnaires et a été l'objet de présentation à diverses réunions et conférences, y compris un atelier lors d'une journée recherche à l'école des sciences infirmières à l'University of New Brunswick.

Site Internet - Le Conseil consultatif maintient un site internet www.acswcccf.nb.ca où sont tous les documents du Conseil. On peut s'y inscrire à la liste de distribution du bulletin électronique *NouvELLES* et à la Banque de compétences des femmes, s'informer sur les activités concernant l'égalité à venir et ajouter son groupe à la liste des groupes de femmes que maintient le Conseil. Les visiteurs au site comptent dans les milliers à chaque mois, et les textes les plus consultés sont les chroniques récentes, le calendrier des événements le *Bulletin de la situation des femmes* au N.-B. et les brochures sur la sexualité, la grossesse et sur l'union de fait.

Le Prix Nancy - Le Conseil consultatif commandite un prix donné à des projets étudiants portant sur l'histoire des femmes au N.-B. Le Prix Nancy, nommé pour honorer Nancy Morton, une esclave noire qui tenta d'être libérée de son propriétaire, un Loyaliste du comté de York en 1800, est offert dans le cadre des Fêtes régionales du patrimoine, un partenariat entre la

Direction du patrimoine du Secrétariat à la Culture et au Sport, Historica et le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. Les projets admissibles doivent avoir pour thème l'histoire des femmes du Nouveau-Brunswick et porter sur un aspect de la vie des femmes, leurs réalisations ou leurs luttes pour l'égalité en tant qu'individus ou groupes; et doivent se baser sur des recherches historiques. Cette année, le Conseil a publié des articles portant sur l'histoire des femmes afin d'aider à la promotion des activités entourant la fête du patrimoine.

Événements - Le Conseil consultatif organise plusieurs événements publics à travers la province et dans les deux langues officielles. Le matériel découlant de ces sessions est souvent rendu disponible à la population générale par le biais de notre bulletin électronique et notre site internet, qui offre également, cette année, l'enregistrement audio de quelques conférences. Le Conseil a organisé une présentation sur les États généraux des femmes en Acadie du Nouveau-Brunswick par la présidente du comité organisateur Nora Saucier, en août 2006 à Bouctouche.

Le Conseil consultatif a organisé une séance publique portant sur l'accès à l'avortement en septembre 2006 à Fredericton, en collaboration avec un comité de professionnelles et de groupes pro-choix dont le National Abortion Federation et la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada.

Le Conseil consultatif a collaboré avec divers groupes pour présenter, à Moncton en septembre 2006, la pièce de la troupe Théâtre Parminou du Québec, *Perdues dans le trafic*, qui traite du trafic des êtres humains. La pièce a été présentée dans les deux langues officielles devant quelques centaines de personnes.

En novembre 2006 à Edmundston, le Conseil a organisé une soirée conférence portant sur les Femmes et la politique, avec Madeleine Dubé, députée d'Edmundston/Saint Basile et ancienne ministre.

Le Conseil a aidé des groupes à organiser un rassemblement provincial à Moncton en décembre 2006 pour protester les modifications apportées par le gouvernement fédéral aux programmes et les effets néfastes sur les groupes de défense des droits ainsi que la réduction de moitié du nombre d'employées de Condition féminine Canada, l'élimination de l'objectif « d'égalité » de son mandat et l'abolition du Programme de contestation judiciaire.

Le Conseil a organisé une conférence d'une journée portant sur les services des soutien à domicile à Fredericton en collaboration avec le *Third Age Centre* de l'Université St. Thomas.

RELATIONS COMMUNAUTAIRES (suite...)

Le Conseil a été présent à des salons et conférences avec son kiosque d'information et a donné des conférences à plusieurs reprises.

Dîners causeries - En 2006-07, près de 800 personnes ont assisté aux dîners causeries que le Conseil a organisés sur des sujets variés :

Code Bleu pour les services de garde des enfants ! - Fredericton.

Year of the War Brides - Perth Andover, Dorchester et Bathurst.

Les services de soutien à domicile - Moncton, Miramichi, Saint John, Bathurst et St-Stephen.

Secret Remedy For Trades Shortage: Girls, The Nova Scotia Experience - Fredericton.

Pourquoi si peu de femmes allaitent au N.-B. ? - Campbellton et Dalhousie

Models for Building Non-profit Child Care in N.B. - Fredericton

Comment les hommes peuvent participer dans la lutte contre la violence faite aux femmes, en collaboration avec le Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale de UNB et l'Ombudsman - Fredericton.

RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS

Le Conseil consultatif a rencontré plusieurs ministres pour discuter de questions d'intérêt aux femmes qui concernent leur ministère. Le Conseil a avisé les ministères qu'elle invite les consultations et les offres de collaboration sur les dossiers d'intérêt commun. Plusieurs de ces réunions portaient sur les résultats du Bulletin 2006 sur la situation de la femme au N.-B.

RELATIONS AVEC LES GROUPES DE FEMMES

Le Conseil a collaboré en 2006-07 à plusieurs projets conjoints avec des groupes de femmes et de revendication, notamment en vue de la publication et la traduction de documents et l'organisation d'événements. Par exemple, la présentation de la pièce du Théâtre Parminou, *Perdues dans le trafic*, portant sur le trafic des êtres humains, les sessions d'information sur l'accès à l'avortement et plusieurs des dîners causeries. À quelques occasions dans la dernière année, nous nous sommes jointes à des groupes de la province ou du Canada pour émettre un communiqué conjoint aux médias.

Le Conseil a amené ensemble des groupes du Nouveau-Brunswick qui seraient potentiellement affectés par les modifications faites par le gouvernement fédéral : les projets et les groupes qui font la défense de droits ou du lobbying ne peuvent recevoir des subventions fédérales de Condition féminine Canada : une conférence des médias, une réunion avec un député de la Chambre des Communes et un Rallye ont été organisé

conjointement.

En octobre 2006, le Conseil consultatif a émis un communiqué pour souligner que le Nouveau-Brunswick sera durement touché par les décisions fédérales qui affectent les groupes qui revendiquent l'égalité et demandant pourquoi le gouvernement fédéral tente de mettre fin aux activités des groupes, dans l'arène publique et devant les tribunaux, qui pourraient mener à de meilleures conditions pour les femmes et les minorités.

À quelques reprises, le Conseil a amené ensemble des chercheurs et des groupes avant de lancer une initiative, par exemple avant l'élaboration d'une recherche sur les homicides conjugaux et d'une étude sur l'intimidation au travail.

Le site Internet du Conseil se veut un centre d'information sur les femmes du Nouveau-Brunswick et comprend des documents de d'autres groupes.

Le Conseil a organisé des réunions de groupes régionaux et provinciaux sans but lucratif afin de les aider à se préparer et à se faire entendre par le Groupe d'étude du Premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif. En mars 2007, le Conseil a lancé son mémoire au Groupe d'étude, soumettant que la plus grande « pomme de discorde » entre les organismes et les gouvernements est le manque perçu de reconnaissance pour le travail accompli par ces groupes et l'impression de ne pas être écouté. Le Conseil a recommandé que le gouvernement provincial crée un bureau de dialogue public central et un nouveau fonds pour l'engagement civique qui viendrait soutenir les organisations dans les activités de consultation, et adopte des lignes directrices comme cadre permanent pour la consultation effective. La méthode de financement que privilégient les gouvernements depuis la dernière décennie a un effet néfaste : les gouvernements ne consentent que du financement de projet, ce qui force ces organismes à se « réinventer » chaque fois et qui fait que les groupes ont tendance à « dériver » de leur mission. Le manque de coordination entre les ministères sur les problèmes complexes, tel que la pauvreté, a aussi été soulevé et le Conseil a incité le gouvernement à élaborer une politique de financement des organismes sans but lucratif qui militent pour le changement.

Le Conseil a siégé au sein du comité organisateur des États généraux des femmes acadiennes francophones qui ont eu lieu en septembre 2006 et du comité de suivi qui organise la réunion de fondation d'un nouvel organisme féministe provincial.

MÉDIAS

Le Conseil a reçu plusieurs douzaines de demandes des médias pour des entrevues, des renseignements et des noms de personnes-ressources en 2006-07.

RELATIONS COMMUNAUTAIRES (suite...)

La présidente du Conseil signe une chronique hebdomadaire dans le Moncton Times & Transcript en 2006-07 et pendant quelques mois a également coordonné et contribué une chronique bimensuelle dans le quotidien L'Acadie Nouvelle.

Le Conseil a publié des annonces visant les jeunes et faisant la promotion du bulletin électronique et notre site internet.

En octobre 2006, le Conseil consultatif a émis un communiqué pour souligner que le Nouveau-Brunswick sera durement touché par les décisions fédérales qui affectent les groupes qui revendiquent l'égalité.

En août 2006, le Conseil s'est joint avec la Coalition pour l'équité salariale et la Coalition des services de garde à l'enfance du Nouveau-Brunswick pour regretter le fait qu'aucun débat des chefs sur les questions spécifiques aux femmes n'ait lieu avant l'élection provinciale du 18 septembre en raison de la non disponibilité du premier ministre Bernard Lord.

L'invitation à un débat avait été lancée afin de créer une occasion pour en apprendre davantage sur les propositions des partis sur les dossiers des services de garde à l'enfance, sur comment ils proposent d'implanter l'équité salariale dans le secteur privé et comment ils vont améliorer la représentation des femmes en politique.

En décembre 2006, le Conseil s'est joint à des médecins et des groupes pro-choix pour émettre un communiqué dénonçant le manque d'accès à l'avortement, en raison des congés et des charges de travail des deux médecins offrant le service d'avortement et incitant le gouvernement offrir une solution de rechange, tel que l'exige la loi fédérale.

En collaboration avec trois groupes néo-brunswickois durement touchés par les changements récents à Condition féminine Canada, le Conseil consultatif a émis un communiqué suite à une rencontre avec Greg Thompson, ministre régional pour le Nouveau-Brunswick au Cabinet fédéral. Les groupes qui n'auront plus droit à des subventions fédérales sont ceux qui proposent des moyens d'aider les femmes à passer au marché du travail, de valoriser le travail traditionnel des femmes, de prévenir la violence et d'augmenter l'accès à des services de garde de qualité.

En février 2007, le Conseil consultatif a émis un communiqué pour souligner la parution d'un sondage indépendant par *Recherche Omnifacts Bristol*, qui démontrait qu'une proportion minime de la population au Nouveau-brunswick disent que les femmes ne devraient jamais avoir le droit de choisir l'avortement.

En mars 2007, le Conseil consultatif a émis trois communiqués :

- deux documents aide-mémoire destinés aux personnes qui pensent que les femmes ont atteint l'égalité et aux personnes qui pensent que le sort des femmes ne s'est pas amélioré.
- un appel au Groupe d'étude sur l'autosuffisance à reconnaître les changements rendus nécessaires par la participation massive des femmes au marché du travail.
- son mémoire au Groupe d'étude du premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif.

LANGUES OFFICIELLES

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme n'a pas fait l'objet de plainte au Bureau du commissaire aux langues officielles en 2006-07.

PUBLICATIONS EN 2006-2007

Les ouvrages suivants peuvent être consultés en ligne à l'adresse www.acswcccf.nb.ca ou être commandés en communiquant avec le Conseil consultatif.

Organisations féminines du secteur bénévole et à but non lucratif - Mémoire à l'intention du Groupe d'étude du Premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif, mars 2007.

Bulletin 2006 sur la situation de la femme au N.-B. – un document publié à tous les deux ans pour rassembler un portrait de la femme au N.-B. et la santé, la violence, les postes d'influence, le niveau d'instruction, le travail rémunéré et non rémunéré et la justice.

Documents aide-mémoire – un destiné aux personnes qui pensent que les femmes ont atteint l'égalité et un aux personnes qui pensent que le sort des femmes ne s'est pas amélioré, mars 2007.

L'intimidation en milieu de travail - énoncé de position, mars 2007.

L'aide juridique en matière civile et les femmes – mémoire, printemps 2007.

ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2007